Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 066-216602300-20260928-20260928068-DE

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

n° 20260928068 – Demande de DETR 2027 auprès de l'État pour la création d'un Groupe Médical au centre de Vinça.

Le **lundi 28 septembre 2026**, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 24 septembre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

17 présents : Raymond RUIZ, Serge SIFFRE, Armel BRIAND, Lidia IBANEZ-SALAS, Jérôme RANCIERE, Marie-France MARTIN, Olivier ARNOULD, Valérie RIBUIGENT-BRIAND, Denis PIGUILLEM, Mary BEURÉ, Carole DUHEM, Sandrine MASSART, Clément VERNET, Solveig PAGÈS, Nathalie PAILLÈS, François-Gabriel CAPDET, Nicolas MAZIÈRES.

2 absents : Marie-Pierre MARTINEZ-NINBO ayant donné procuration à Lidia IBANEZ-SALAS, Claude MANTICA.

Le Conseil Municipal désigne **Valérie RIBUIGENT-BRIAND, Secrétaire de Séance.**

Monsieur le Maire,

Rappelle que la Commune de Vinça, classée en Zone France Revitalisation Rurale (ZFRR) depuis le 1er juillet 2024, est affectée par la désertification médicale et qu'à ce titre, le territoire communal est classé en Zone d'Intervention Prioritaire au sens de l'ARS ;
Rappelle le projet communal d'accueillir des médecins sur le territoire de la Commune, pour lequel il a été conclu une convention de recrutement de médecins ;
Rappelle la délibération du Conseil Municipal de Vinça n° 20260526049 en date du 26 mai 2026 par laquelle il a été approuvé d'une part, l'acquisition de l'ancien centre médical situé au 62 avenue du Général de Gaulle et d'autre part, de mandater tout architecte ou géomètre pour la division du lot et l'établissement des plans d'aménagement ;
Expose que le projet consiste en des travaux de création d'un groupe médical dans les locaux en cours d'acquisition du 62 avenue du Général de Gaulle, afin d'accueillir les nouveaux médecins à Vinça ;
Expose que le projet global de création d'un groupe médical portant sur l'acquisition du bien, la réalisation des études d'aménagement et des travaux pour création du groupe médical, est d'un montant de 291.601,59 € H.T. ;
Considérant l'existence du dispositif de Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) de l'État en faveur de l'investissement public des Collectivités Territoriales qui peut être sollicité afin de financer le projet global de création d'un groupe médical.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 066-216602300-20260928-20260928068-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 18 voix pour,

Approuve l'opération et le plan de financement présenté en annexe portant création d'un groupe médical au centre de Vinça, au 62 avenue du Général de Gaulle ;
Sollicite à ce titre une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2027 au taux le plus important possible des dépenses éligibles ;
Autorise Monsieur le Maire à signer à signer ladite demande, ainsi que toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Vinça, les jour, mois et an que dessus susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

Raymond RUIZ,

MAIRIE DE VINCA
Pyrénées-Orientales

Maire de Vinça.

Les actes de la Commune peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de leur notification ou publication et de leur transmission aux services de l'État. Ils peuvent également être déférés devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les mêmes conditions de délai. A cet effet, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Signé électroniquement par :
Raymond RUIZ
Date de signature : 08/10/2026
Qualité : Maire